

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN505

présenté par
M. Larsonneur

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« Une attention particulière sera portée à la création de services de crèche, afin d'accompagner les familles ayant des enfants en bas âge. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le soutien du combattant est essentiel pour lui permettre de se consacrer et de se concentrer sur sa mission. Les Armées évoluent avec la société. C'est pourquoi il est essentiel de se hisser au niveau des attentes des familles, afin de mieux concilier les servitudes de la vie militaire avec les exigences de la vie familiale.